

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 29 mars 2021

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, DENIS Franck, RAVAZY Aurélie, JOANNIN Christian, VIAL Céline, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, COLLET Gaston, LACROIX Cyril.

Absent(s) excusé(s) : Mme VAUDIER Florine, Mme PREFOL Marie-Christine, Mme VALLAS Monique

Absents(s) non excusé(s) :

Procurations : Mme VAUDIER Florine à Mme MARTEL LARUE Sonia
Mme PREFOL Marie-Christine à Mme WOLTERS Patricia
Mme VALLAS Monique à M. COLLET Gaston

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M. JOANNIN Christian

Préambule :

Intervention de Mme Valérie MOUSSIÈRE, de la trésorerie de Roanne, qui est venue présenter ses nouvelles fonctions et la situation financière de la commune.

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 19**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 1^{er} mars 2021.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 1^{er} mars 2021.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Parcelles AK 11 et AK 12 sises route de la Côte Roannaise et route de la Gare, pour une superficie de 293 m².

1-2 Maison de Santé Pluriprofessionnelle

L'entreprise de maçonnerie Fessy a terminé les fondations. Les attentes de réseaux sont en place. La dalle est coulée. Le planning est pour l'instant respecté.

1-3 Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du recrutement de Madame Jessica SILKA (entretien écoles et autres bâtiments) du 17 mars au 31 mars 2021 en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- Parcelles AD 76, AD 81, AD 97, AD 98, AD 99, AD 100, AD 101, B 2670 situées rue Pierre Durantet, impasse du Château, impasse du Maréchal d'Albon et Bouthéran pour une superficie de 8 506 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Finances communales

(présentées par Clémence Hennequin, conseillère déléguée)

3-1 Compte de Gestion 2020 du receveur municipal - Adoption

Madame Valérie MOUSSIÈRE présente les résultats budgétaires de l'exercice 2020 et les résultats cumulés.

Ceux-ci sont identiques aux chiffres du compte administratif

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-2 Compte Administratif 2020 - Approbation

Madame le Maire expose les éléments du compte administratif 2020.

Section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| - Recettes de l'exercice : | 1 134 325.11 € |
| - Dépenses de l'exercice : | 896 642.72 € |
| | |
| - Résultat N-1 | 0.00 € |
| | |
| - résultat de l'exercice | 237 682.39 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|----------------------|
| - Recettes de l'exercice | 651 308.42 € |
| - Dépenses de l'exercice : | 264 943.64 € |
| | |
| - Résultat de l'exercice : | 386 364.78 € |
| | |
| - Déficit N-1 | -51 976.00 € |
| | |
| - Résultat cumulé investissement | 334 388.78 € |
| | |
| - Restes à réaliser : | -751 495.00 € |
| | |
| - Déficit | -417 106.22 € |

Affectation obligatoire en investissement (au 1068) : 237 682.39 €

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire se retire. Le vote a lieu sous la présidence de Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée aux finances.

Le nombre de votants passe à 18.

⇒ POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3-3 Vote des taxes communales 2021

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Taxe d'habitation : 9,38%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,39%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,06%

Ces taux sont inchangés depuis 2014.

Madame le Maire rappelle qu'après les allègements successifs opérés, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le produit de la THRP sera perçu par l'État. Les communes n'ont plus à délibérer sur ce taux. Elles perdent leur pouvoir sur ce taux qui est figé à celui de 2019.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera à être perçue par les communes.

Le calcul des compensations pour les foyers exonérés se fera sur la base de 2017, soit 9,38 % pour notre commune.

La commune ne percevra désormais que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Pour compenser la perte de la THRP, le taux de TFPB du département, qui est de 15,30 %, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima le montant de THRP perçue en 2020.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2021.

Le taux de TFPB sur lequel la commune doit délibérer est donc de $16,39 + 15,30 = 31,69\%$.

Taux de TFNB proposé inchangé : 49,06%

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-4- Subventions aux associations

(présenté par Éric MALOSSE, adjoint)

Le tableau d'attribution des subventions 2021 est proposé pour adoption.

Le total des subventions pour 2021 se monte à 2 925 €

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-5 Affectation du résultat 2020

Madame le Maire rappelle les chiffres du compte administratif 2020 et notamment les résultats constatés.

L'excédent de clôture de fonctionnement de 237 682.39 € sera affecté en investissement puisque cette section, corrigée des restes à réaliser de l'exercice, présente un solde négatif.

Section d'investissement :

- Article 1068 : **237 682.39** € affectation obligatoire

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-6 Point sur la dette

Madame MOUSSIERE présente le document de valorisation financière et fiscale 2020 de notre commune. Différents tableaux et courbes concernant la dette de la commune sont présentés.

Monsieur COLLET intervient auprès de Mme le receveur municipal en lui demandant quelle strate, en nombre d'habitants, a été utilisée pour présenter les capacités financières de la commune de Saint André d'Apchon relative à l'année 2020 ?

Madame MOUSSIERE répond que la strate utilisée est celle de 2000 à 3500 habitants.

Monsieur COLLET indique que le nombre d'habitants de notre commune est de 2002 à ce jour et ne fait que de diminuer ces dernières années.

Il serait très judicieux de présenter aussi aux élus les chiffres avec la strate de 500 à 2000 habitants, afin que chacun se fasse une idée plus juste de nos finances et leurs permettre de prendre les bonnes décisions.

Madame MOUSSIERE a nuancé en donnant les chiffres de l'endettement par habitant.

En conclusion, la commune de Saint André d'Apchon dégage une capacité d'autofinancement suffisante pour lui permettre d'assurer le remboursement des emprunts en cours et de dégager une marge pour autofinancer une partie de ses investissements. De plus, la commune dispose d'une marge en matière de fiscalité qui lui permettrait d'améliorer encore la capacité d'autofinancement.

Enfin, compte tenu de son faible endettement, la commune de Saint André d'Apchon peut envisager de recourir à l'emprunt pour financer de nouveaux projets.

En d'autres termes, la situation financière de la commune de Saint André d'Apchon est très satisfaisante.

3-7 Budget primitif 2021

Le budget primitif a été étudié par la commission ad hoc le 27 mars.

Après présentation commentée, un débat s'instaure sur le contenu des différents chapitres du budget 2021, puis le conseil municipal procède au vote.

Section d'exploitation : Recettes = dépenses = 1 025 284 €

Section d'investissement : Recettes = dépenses = 1 603 245 €

⇒ POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (COLLET, LACROIX, VALLAS)

4- Demande de subvention « Bonus Relance 2020-2021 » à la Région AURA

Madame le Maire propose de solliciter le concours financier de la Région au titre de l'enveloppe « Bonus Relance 2020-2021 » sur le dossier suivant :

Désamiantage et réfection de la toiture, isolation des combles et traitement de la charpente de la Salle d'Animation Rurale.

Le montant des travaux est estimé à **88 300 € HT** et le montant de la subvention demandée à la Région est de **20 900 €**.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Appels à projet

5-1 Lecture Publique

(présenté par Éric MALOSSE, adjoint)

Le Département de la Loire s'engage pour une lecture publique visant le développement social et culturel de la population et permettre un accès égal à tous sur l'ensemble du territoire ligérien.

L'aide financière se concrétise exclusivement par une subvention en investissement, le montant des subventions publiques ne pouvant excéder 80 % des dépenses d'investissement HT.

Le présent appel à partenariat a pour objectif d'améliorer le maillage territorial des bibliothèques et d'assurer un accès à tous les Ligériens aux services de lecture publique. Il s'agit ainsi de soutenir :

- la création d'équipements culturels de proximité, bien dimensionnés à l'échelle de leur territoire, contribuant au développement social, éducatif, économique, scientifique, artistique, culturel et garantissant une offre de lecture publique attractive ;
- la structuration en réseau des bibliothèques-médiathèques.

Notre projet concernera l'aménagement de la bibliothèque : mobilier, équipements et matériels informatiques permettant la mise en œuvre du projet de service.

Le projet que la commune se propose de déposer a une double vocation :

- Conforter l'équipement informatique mis à disposition des adhérents de la bibliothèque municipale.
- Utiliser ce même équipement pour des ateliers informatiques ouverts aux habitants, permettant de réduire la fracture numérique.

Le montant de ce projet est estimé à 10 000 € (ordinateurs portables, tables, chaises...)

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5-2 Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement »

Madame le Maire informe de l'appel à projets initié par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire publié le 14 janvier 2021 et intitulé Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement ».

Le projet concerne les investissements pour les cycles 2 et 3.
Cet appel à projet s'appuie sur le socle numérique de base pour le 1^{er} degré et porte sur :

- les équipements des classes
- les équipements mutualisables pour l'école
- les équipements du bureau de direction
- les investissements sur les réseaux dans la limite du périmètre de l'école

Le montant pris en considération est plafonné à 3 500 € par classe.

Un dossier de demande va être déposé. Le montant des devis de Multiprocess pour l'école élémentaire est de 19 740 € (17 400 € équipements et 2 340 € maintenance).

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Urbanisme – Autorisation à Madame le Maire de signer et déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la Salle d'Animation Rurale

Madame le Maire expose que la toiture de la Salle d'Animation Rurale est en très mauvais état.

Madame le Maire doit être autorisée à déposer une déclaration préalable (périmètre ABF) au nom de la commune pour la réalisation de ces travaux.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Roannais Agglomération – convention de prestation de service pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux

Madame le Maire informe qu'en septembre 2020, la Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT) a annoncé l'arrêt de son service accessibilité à compter du 1^{er} janvier 2021, après une période de transition de 3 mois, soit au 1^{er} avril 2021.

Les communes ne pourront plus s'appuyer sur ce service de la DDT de la Loire pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux, qui relèvent du Code de la construction et de l'habitation et sont obligatoires dès la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP) ;

Roannais Agglomération a la possibilité d'offrir à ses communes membres, une prestation de service pour l'instructions de l'accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public.

Le conseil communautaire du 25 mars 2021 a proposé la création d'un tarif associé à cette prestation de service. La commune devra s'engager à payer à Roannais Agglomération un tarif unitaire de 300 € par rapport d'accessibilité rédigé par le service ADS ;

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recours à la prestation de services pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public offerte par Roannais Agglomération ;
- préciser que ces prestations seront formalisées par une convention de prestation de service dans laquelle les modalités seront fixées ;
- autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

La convention s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2021 et prendra fin le 31 décembre 2023.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Roannais Agglomération – Projet de Route des Vins – Désignation de représentants

Madame le Maire informe que Roannais Agglomération souhaite créer une route des vins sur le territoire de la Côte Roannaise en associant les communes.

C'est la volonté de créer un produit d'animation et d'attractivité du territoire sur la base du vin, thématique d'entrée, se déclinant sur un ensemble de propositions qui composeront un séjour ou un circuit libre incluant les communes urbaines comme rurales.

Ce projet répondra aux objectifs de développer un tourisme d'authenticité fait de rencontres, d'expériences originales, loin du tourisme de masse tout en étant source de richesses pour notre territoire,

L'objectif de ce projet est de valoriser le passé viticole du Roannais, soutenir les viticulteurs de la Côte Roannaise actuels dans leur développement, offrir aux touristes une raison de plus de venir en Roannais et par-là de générer des ressources supplémentaires aux acteurs touristiques du territoire, créer des synergies entre les communes en matière de projets patrimoniaux, touristiques et événementiels ;

Madame le Maire propose que M. Philippe VIAL et M. Christian JOANNIN représentent la commune dans les réunions de concertation liées à ce projet et le conseil municipal est favorable sur le principe à la réalisation de ce projet.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Questions diverses

► Martine ROFFAT revient sur la parution du dernier Commun'Info et notamment sur l'encart réservé à « l'Expression politique ».

Elle demande à la liste minoritaire de faire part des problèmes éventuels remarqués sur la commune en mairie plutôt que d'attendre la parution du Commun'Info. Madame le Maire évoque notamment « une décharge sauvage ».

Gaston COLLET lui indique qu'il a constaté que des branches sont déposées à cet endroit, ce qui est interdit étant donné que le ruisseau passe juste en dessous.

Madame le Maire indique que les services de la commune ont l'autorisation d'entreposer sur ce terrain uniquement de la terre et qu'en aucun cas ils ne déposent des branches. Les services se rendront sur place et feront le nécessaire.

► Jacquit ROCHE informe de l'avancement des travaux d'aménagement de la place de Wittnau.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 35.